



Le Saint-Siège

PAPE FRANÇOIS

**MÉDITATION MATINALE EN LA CHAPELLE DE LA
MAISON SAINTE-MARTHE**

Vendredi 5 septembre 2014

(L'Osservatore Romano, Édition hebdomadaire n° 37 du 11 septembre 2014)

Vins nouveaux outres nouvelles

Il n'y a aucune peur à avoir de changer les choses selon la loi de l'Évangile : « L'Église nous demande à tous certains changements. Elle nous demande de laisser de côté les structures caduques ; elles sont inutiles ». Il faut en revanche laisser la place à la « loi des béatitudes », à la « joie » et à la « liberté que nous apporte la nouveauté de l'Évangile ». Pour sa méditation, le Pape s'est inspiré du passage évangélique de Luc (5, 33-39), proposé par la liturgie. « Ces scribes, ces pharisiens ont voulu mettre Jésus en difficulté et le faire tomber dans un piège ». En leur rappelant que Jean et ses disciples jeûnent, ils lui posent une question : « Mais toi qui es tellement ami avec Jean, et tes disciples qui sont amis, qui semblent être les justes, pourquoi ne faites-vous pas la même chose ? ». Une interrogation à laquelle « Jésus répond en parlant de deux choses : il nous parle de fête et il nous parle de nouveauté ». Saint Paul nous dit que « quand vint la plénitude des temps, Dieu envoya son Fils, né d'une femme, né sujet de la loi, afin de racheter ». Et « la nouveauté de l'Évangile est là : racheter à partir de la loi ». À cet égard, le Pape a observé : « Certains d'entre vous pourront me dire mais mon père, les chrétiens n'ont-ils pas de loi ? Si ! Jésus a dit : je ne viens pas abolir la loi, mais la porter à sa plénitude ». Et « la plénitude de la loi, par exemple, ce sont les béatitudes, la loi de l'amour, l'amour total, comme lui, Jésus, nous a aimés ». Ainsi « quand Jésus fait des reproches à ces gens, à ces docteurs de la loi, il leur reproche de ne pas avoir protégé le peuple avec la loi » mais de l'avoir rendu « esclave de tant de petites lois, de tant de petites choses qui devaient être faites ». Et de l'avoir fait « sans la liberté qu'il nous apporte avec la nouvelle loi, la loi qu'il a établie par son sang ». Telle est donc

« la nouveauté de l'Évangile, qui est fête, est joie, est liberté ». C'est « précisément le rachat que tout le peuple attendait quand ils étaient protégés par la loi, mais comme prisonnier ». Et cela est aussi « ce que Jésus veut nous dire : que faisons-nous, Jésus, à présent ? ». La réponse est : « À la nouveauté, nouveauté ; à vins nouveaux, outres nouvelles ». C'est pour cette raison qu'il ne faut pas « avoir peur de changer les choses selon la loi de l'Évangile, qui est une loi de la foi ». Saint Paul « distingue bien : fils de la loi et fils de la foi. À vins nouveaux, outres nouvelles ». C'est pourquoi « l'Église nous demande, à nous tous, certains changements. Elle nous demande de laisser de côté les structures caduques: elles ne servent pas ! Et prendre des outres nouvelles, celles de l'Évangile ». Il reste quoi qu'il en soit le fait que « l'Évangile est nouveauté, l'Évangile est fête. Et on ne peut vivre pleinement l'Évangile qu'avec un cœur joyeux et un cœur renouvelé ».